

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE



COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, CIAMPOSSIN Max, CAILLAUD Madeleine, FAVARO Marion, JACOB Patrick, IPPOLITO Philippe, LAURENT Marianne, MARIA Roger, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, RAPUC Louise, SAMPEDRO Nathalie.

Absents excusés :

Absents :

Convocation du : 18 mai 2020

Nb de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2020-07D : Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire propose au Conseil Municipal suivant l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Locales de procéder à l'élection des adjoints dans la limite autorisée. Il informe que le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal arrondi à l'entier inférieur, soit pour la commune de CLANS, la possibilité d'élire 4 Adjoints.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

DECIDE d'élire quatre adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 25/05/2020

Et publication ou notification du 25/05/2020



LE MAIRE
Roger MARIA